

# ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

---

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE  
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 221

présenté par  
M. POIGNANT

-----  
**ARTICLE 5 BIS**

Dans le dernier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« ou de gaz »

les mots :

« et de gaz ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence entre la rédaction du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales et le présent projet de loi.